

Focus sur le tronçon de Lépin-le-Lac (3 km)

Rappel des objectifs

Le projet de véloroute vise à concilier plusieurs enjeux majeurs :

- La mise en valeur des paysages remarquables du lac d'Aiguebelette,
- La qualité et la continuité des cheminements,
- Le confort et la sécurité des usagers cyclistes et piétons,
- Une desserte efficace des principaux pôles d'attractivité du territoire.

Il s'inscrit dans une vision globale de développement durable, de valorisation touristique et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Constats :

Le projet de véloroute Aiguebelette–Paladru, intégré au programme plus large de liaison des « 5 lacs », constitue une opportunité stratégique pour renforcer l'attractivité du territoire.

Sur la commune de Lépin-le-Lac, ce tronçon représente un maillon essentiel, car il permettra :

- D'assurer la continuité de l'itinéraire sécurisé,
- De finaliser la possibilité de faire le tour complet du lac sur une infrastructure dédiée.

Si l'utilisation du « chemin de la plage » et du chemin du Pomarin est pertinente, la solution envisagée sur la route d'Aiguebelette (D921d), limitée à un simple marquage au sol, apparaît largement insuffisante au regard :

- Des exigences de sécurité actuelles,
- Des standards d'aménagement observés sur les autres communes,
- De la fréquentation importante de cet axe, notamment en période touristique

Une inégalité territoriale manifeste

Les communes de Saint-Alban-de-Montbel, Novalaise, Nances et Aiguebelette-le-Lac bénéficient déjà d'aménagements qualitatifs en site propre.

La commune de Lépin-le-Lac constitue aujourd'hui une rupture dans la continuité de ces infrastructures, créant :

- Un point noir en matière de sécurité,
- Une incohérence dans l'expérience cyclable autour du lac.

Assurer un aménagement équivalent relève d'un principe d'équité territoriale, mais aussi de cohérence globale du projet.

Des enjeux de sécurité importants

La D921d présente plusieurs caractéristiques accidentogènes :

- Trafic soutenu, en particulier en période estivale,
- Présence de quatre campings générant des flux touristiques importants,
- Vitesse excessive,
- Nombreux virages réduisant la visibilité,
- Absence d'aménagements de modération de la vitesse dans le centre-bourg.

Dans ce contexte, la cohabitation entre véhicules motorisés et cyclistes est aujourd'hui dangereuse, notamment pour les publics vulnérables (familles, enfants, cyclotouristes).

Une commune à reconnecter

Le territoire de Lépin-le-Lac est structuré de manière éclatée :

- D'un côté : la gare et les commerces,
- De l'autre : le chef-lieu avec l'école.

Cette dissociation sur près de 2 km rend les déplacements du quotidien dépendants de la voiture, y compris pour de très courtes distances.

Les bénéfices d'une piste cyclable en site propre :

Un enjeu majeur de sécurité

Une piste séparée du trafic automobile :

- Réduit drastiquement les risques d'accident,
- Améliore le confort d'usage,
- Rend l'itinéraire accessible à tous (familles, enfants, seniors, touristes).

C'est une condition indispensable pour développer réellement la pratique du vélo.

Une alternative crédible à la voiture

La piste permettra de transformer les mobilités locales :

- Trajets domicile–gare ou commerces pour les habitants du chef-lieu,
- Trajets domicile–école pour les habitants du secteur gare,
- Déplacements touristiques sans voiture (campings → plage, marché, commerces).

Cela contribuera directement à :

- Réduire la congestion routière,
- Diminuer la pression sur les parkings de la plage et de la gare
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Un levier économique et touristique

Un aménagement qualitatif :

- Prolonge le séjour des touristes,
- Valorise les hébergements locaux (campings, hôtellerie),
- Augmente la fréquentation des commerces et marchés favorisant les emplois de proximité.

Le cyclotourisme est aujourd'hui un vecteur de développement économique reconnu, particulièrement sur les itinéraires structurants comme les tours de lacs.

Une valorisation paysagère et environnementale

À l'image des autres communes, l'aménagement pourrait s'accompagner de :

- L'enfouissement des réseaux,
- Une intégration paysagère soignée,
- Des points d'arrêt et de contemplation.

Cela est d'autant plus pertinent dans un environnement classé Natura 2000 et parc régionale de la Chartreuse, où la qualité paysagère est un atout essentiel.

Un outil d'aménagement du territoire

La piste cyclable peut également devenir un support de requalification du centre-bourg (chef-lieu) :

- Apaisement de la circulation,
- Réduction de la vitesse,
- Meilleure lisibilité des espaces publics.

Elle permettrait de structurer un double pôle d'attractivité :

- Le patrimoine bâti remarquable (église romane et prieuré du XIIème siècle, ferme historique du XVIème siècle),
- Le marais du chef-lieu (réserve naturelle régionale).

Propositions d'aménagement :

Tronçon « chemin de la plage »

- Revêtement en enrobé indispensable pour garantir l'accessibilité à tous types de vélos (notamment vélos de route exclus du chemin actuel).
- Amélioration du confort et de la praticabilité en toutes saisons.

Tronçon route d'Aiguebelette (D921d)

- Élargissement latéral et léger recalage de la chaussée pour créer une piste cyclable en site propre à coût maîtrisé.
- Continuité naturelle avec les aménagements existants (la piste cyclable actuelle du Gué des Planches à Saint-Alban peut être reproduite. Voir document annexe).
- Enfouissement des réseaux (cohérence et équité avec les autres communes).
- Aménagement en bord de lac pour maximiser l'attractivité.

Sur la traversé du chef-lieu :

- Adaptation du profil routier (rognage de butte, mur de soutènement comme celui existant sur St Alban. Voir document en annexe).
- Création d'un passage sécurisé et apaisé pour la piste.

Création d'un point d'arrêt qualitatif

- Aménagement d'un belvédère/ponton sur le marais pour contempler le paysage,
- Installation de panneaux pédagogiques,
- Valorisation touristique et éducative du site (proximité d'un site médiéval remarquable)

Il est indispensable à la sortie du chef-lieu de prolonger la piste cyclable jusqu'à l'hôtel-restaurant « Les Sirènes », ce qui permettra :

- Une desserte optimisée des quatre campings,
- Un renforcement de l'usage touristique sans voiture.

Synthèse :

L'aménagement d'une piste cyclable en site propre à Lépin-le-Lac n'est pas seulement souhaitable : il est indispensable.

Il répond à des enjeux croisés :

- Sécurité des usagers,
- Cohérence territoriale,
- Transition écologique,
- Dynamisme économique,
- Qualité de vie des habitants et des touristes

Sans cet aménagement, le tour du lac demeurera incomplet et potentiellement dangereux, limitant fortement les bénéfices attendus du projet global.

À l'inverse, sa réalisation permettra à Lépin-le-Lac de s'inscrire pleinement dans la dynamique des « 5 lacs » et de valoriser durablement son territoire.

ANNEXE : PHOTOS



(D921d) à la sortie du chemin du Pomarin

Nombreux virages offrant peu de visibilité

insertion de la piste cyclable coté lac en élargissant de chaque coté la route actuelle



exemple de la piste possible à cet emplacement (Gué des planches)

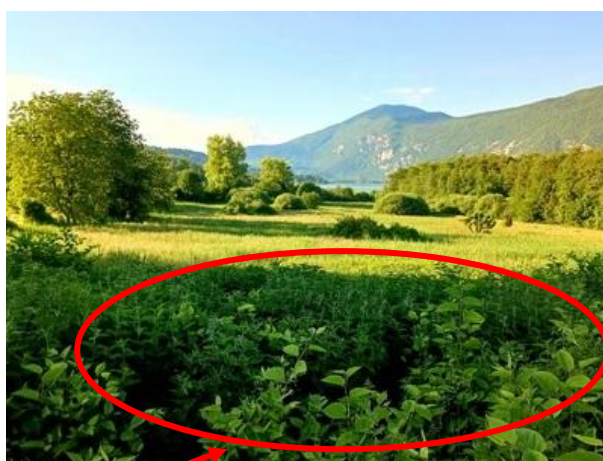
Centre bourg (chef-lieu)



Entrée du village de lépin-le-lac élargissement de la route possible par un mur (identique à celui de St Alban)

Enfouissement du réseau électrique

Sortie du village de Lépin-le-lac



Marais de Lépin-le-lac : halte pédagogique et belvédère

Du marais en direction des campings et de l'hôtel-restaurant "les sirènes"



Possibilité de continuer la piste cyclable en élargissant la route à peu de frais